

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MAI 2013 A 20 H 30**

=====

**PRESENTS** : MM. RUPERT J - BAIGNEAU C - BESSON F - BEUNE J.C - CESCO M - DAURAT F - Mmes DELAGE S - LAULAN S - MM. PREAUT P - PUECH M - Mme RUDELL C - M. YUNG R.

**EXCUSES** : Mme DENNINGER (pouvoir à Mme DELAGE) - Mme FONTEYREAUD (pouvoir à M. CESCO).

**ABSENT** : M. BOUQUEY J.

**Secrétaire de séance** : M. DAURAT F.

**Date de convocation** : 3/05/2013

=====

**I - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2013** : adopté à l'unanimité.

**II - PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS POUR SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RESERVE C13** :

**Exposé de M. le Maire** :

Un emplacement a été réservé lors de l'élaboration du POS, sous le n° C13, d'une superficie d'environ 2 648 m<sup>2</sup>, pour permettre à terme l'extension du groupe scolaire et de l'atelier municipal.

Du fait des projets d'aménagement des abords de l'école, côté Chemin des Ecoliers, cet emplacement réservé n'a plus d'utilité.

**En conséquence, M. le Maire propose** de supprimer cet emplacement réservé C13, et de lancer pour cela une procédure de modification simplifiée.

Cette modification pourrait être confiée au Cabinet METROPOLIS, qui a déjà procédé aux précédentes modifications.

Cette mission a été estimée à 600 € HT / 717,60 € TTC.

**Décision** :

Invité à délibérer, le Conseil Municipal se prononce par :

<b>Votes</b>	contre	00 voix
	Abstentions	00 voix
	Pour	14 voix.

**III - 3<sup>ème</sup> PHASE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS** :

**Exposé de M. le Maire** :

Dans la continuité des deux premières phases qui se terminent, M. le Maire propose de lancer la dernière phase consistant en l'aménagement des accès au groupe scolaire. L'estimation sommaire des travaux à réaliser se présente comme suit :

1. Accès depuis l'avenue de la Libération et parking d'approche : 152.738,00 € HT
  2. Accès depuis la rue des Ecoles : 31.342,00 € HT
- Soit un total de travaux arrondis à 185.000,00 € HT

En ce qui concerne la maîtrise d'œuvre, elle représente 7 % du montant des travaux, soit 12.950,00 € HT.

**Décision** :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve ces propositions et décide de réaliser ces travaux pendant les vacances scolaires d'été ;

Les entreprises auront jusqu'au 7/06/2013 pour remettre leur offre ;

- Pour assurer le financement de ces travaux, l'aide du Département sera sollicitée au titre du FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) pour la partie accès depuis la rue des Ecoles, à hauteur de 11.807 €.

Il est rappelé que la Commune a sollicité l'aide du Département au titre du Fonds Départemental d'Aide à la Voirie pour l'accès côté avenue de la Libération (le dossier est en cours d'instruction), et a été retenue, par ailleurs, pour une aide de 7.360 € pour le parking.

#### **IV - INSTALLATIONS CLASSEES - CONSULTATION DU PUBLIC :**

##### **Exposé de M. le Maire :**

Le Gérant de la société GIRONDE 4X4 (M. CHAUFFEPIED) a présenté un dossier de demande d'enregistrement en vue d'exploiter un centre de dépollution de Véhicules Hors d'Usage sur la Commune de RIONS.

Ce dossier est soumis à une consultation du public depuis le 26 avril, dans les communes qui sont dans le rayon d'un kilomètre autour de l'installation. C'est donc le cas pour Béguey.

Le dossier de consultation est à disposition du public à la Mairie de RIONS du 13 mai au 14 juin 2013 aux heures habituelles d'ouverture de l'accueil au public.

De plus, les conseils municipaux des communes situées dans le rayon des 1 km, doivent être consultés et émettre un avis sur ce dossier.

**Décision :** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'est prononcé par

0 voix	contre
1	abstention
13 voix	pour.

#### **V - PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION :**

**Exposé de M. le Maire** sur la réunion du Comité de Pilotage qui s'est tenue à la S/Préfecture de Langon le 12 avril et, notamment sur les règles par rapport aux digues et aux 5 types de zones :

- Zone rouge foncé = zone de danger
- Zone rouge clair = zone de précaution
- Zone grenat = zone de précaution d'au moins 100 m à l'arrière des endiguements
- Zone bleue = partie déjà urbanisée et située en zone d'aléa faible
- Zone violette = située dans les centres urbains ;

Une réunion publique sera organisée le 3 juin prochain à 18 H 30 à Cadillac. La population en sera informée. L'approbation définitive est prévue pour janvier 2014.

#### **VI - SITE NATURA 2000 « VALLEE DE L'EUILLE » :**

**Compte-rendu de M. BESSON** sur la réunion qui s'est tenue le 29 avril dernier à Targon. Il s'agissait pour le Comité de Pilotage de valider le périmètre Natura 2000, le document d'objectifs (DOCOB) et de désigner la structure porteuse de l'animation du DOCOB.

Cela a été l'occasion de soulever la question de l'adhésion des Communes au Syndicat du Bassin Versant de l'Oeuille (SIABVO). BEGUEY n'adhérant pas encore à ce Syndicat, les éléments permettant au Conseil Municipal de délibérer, seront transmis ultérieurement.

#### **VII - REGULARISATION D'ECHANGE DE TERRAIN AVEC LA FAMILLE BATSALE :**

##### **Exposé de M. le Maire :**

M. le Maire propose de régulariser un échange de terrain au Bourg-Nord, pour lequel M. POSOCCO Géomètre a établi un document d'arpentage en mai 2012.

Il s'agit :

- pour la Commune de céder à la famille BATSALE la parcelle C 719 d'une contenance de 91 ca
- pour la famille BATSALE de céder à la Commune les parcelles C 721 d'une contenance de 80 ca et C 717 pour une contenance de 11 ca.

##### **Décision :**

Le Conseil Municipal invité à délibérer, s'est prononcé favorablement à l'unanimité. Les frais notariés devront pris en charge à 50 % par chacune des deux parties.

## VIII - LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) :

Faisant suite à la visite de M. AIROLDI de la DDTM le 8 avril dernier, et à la précédente réunion du Conseil Municipal, M. le Maire souhaiterait connaître la position de ses Collègues quant au lancement ou non de la procédure d'élaboration du PLU sur la Commune.

Etant entendu qu'en 2014, il faudra peut-être stopper la procédure pour se lancer dans un PLUi (intercommunal).

**Décision :** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'est prononcé pour le lancement des études du PLU, par

1 voix	contre
0	abstention
13 voix	pour

Il demande, en outre, que pendant la durée des études, le POS reste le document de référence.

## IX - QUESTIONS DIVERSES :

1. L'avis du Conseil est sollicité sur la **mise en place d'une fenêtre**, en lieu et place de la porte de la Mairie donnant sur l'Avenue de la Libération ; l'idée étant d'aménager un petit bureau pour les Adjoints dans l'entrée. Avis favorable est donné à l'unanimité.
2. **Le Chemin de Palette** a été refait en enrobé.
3. M. BESSON signale qu'une plainte a été déposée à la Gendarmerie à la suite des **dégradations** commises sur le **Chemin de Livrant** par les camions se rendant au Château Reynon.
4. Mme DELAGE demande si les **espaces verts de l'Avenue de la Libération** ont été nettoyés. Réponse : l'ESAT de Verdélais n'a pas encore terminé.
5. **L'abri bus situé à « La Branche » dans la direction de Rions**, sera déplacé à la demande du Conseil Général.

Fin de la séance à 21 H 50